

Tarmed News

Marco Belvedere, Zurich, délégué tarifaire de la SSP

Traduction: Denis Aladjem, Genève

La commission paritaire d'interprétation a publié sa décision le 11.06.2008 (www.tarmedsuisse.ch numéro 08010.2_A-H: pédiatres avec formation approfondie). La valeur intrinsèque des formations approfondies pédiatriques est la même que celle des spécialités adultes correspondantes.

Pour la suite, il va falloir vérifier que les positions accordées sont réalistes pour la pratique pédiatrique. Des propositions d'améliorations seront discutées dans les groupes de travail.

Le projet d'élargissement de la position 03.0130, «pédiatrie du développement, conseils chez l'enfant l'adolescent et l'adulte jusqu'à 18 ans par le spécialiste en pédiatrie» a provoqué de nombreux commentaires positifs lors de la réunion des experts, mais au dernier moment, la résistance des assureurs, qui proposent l'introduction de deux nouvelles positions permettant de facturer les explications concernant la pédiatrie du développement et les conseils par le spécialiste en pédiatrie. Ces positions concernent les pédiatres installés. Pour les médecins hospitaliers, au vu de leur plus longue formation, les positions existantes restent valables. Les détails précis de ces positions seront définis dans le nouveau browser 1.06 (qui entrera en vigueur le 1.03.2009).

Avec ces deux succès dans les négociations, des obstacles importants ont pu être levés dans l'utilisation de Tarmed.

Je désire attirer votre attention ici sur les nouveautés qui ont déjà été publiées dans le BMS:

Une augmentation de la rémunération des taxes d'urgence. La taxe B passe de 145 à 180 points et la C de 80 à 110 points suite au monitoring qui a montré que malgré l'introduction de la taxe pour les consultations pressantes en dehors des heures de consultation F les coûts ont globalement diminué.

L'introduction d'une taxe pour les déplacements à domicile durant les heures de consultation est limitée à l'introduction d'un éventuel remaniement tarifaire (projet 2010).

La FMH se bat énergiquement, avec notre soutien, pour une nouvelle variante de la

révision de la liste des analyses et contre une diminution de la marge sur les médicaments.

Les résultats de l'enquête sur la motivation à participer à un trust center ont été présentés à Lugano. Le taux de réponses a été de 46%. Parmi les personnes ne participant pas à un trust center, 86% n'ont pas répondu. L'assemblée générale a demandé qu'une motion soit présentée à la prochaine assemblée générale pour l'introduction d'une cotisation de solidarité pour les membres non inscrits à un trust center.

La garantie de disposer d'une bonne base de données et la poursuite du travail tarifaire nécessitent que toutes les personnes concernées participent d'une façon ou d'une autre.

Suivez attentivement les développements ces prochains mois, les décisions qui vont être prises nous concernant tous.

Il reste toujours important que vous vous teniez au courant des informations publiées sur les sites suivants.

www.swiss-paediatrics.org

www.tarmedsuisse.ch

www.fmh.ch

et en plus la page tarifaire du collège des médecins de premier recours:

www.kollegium.ch ou www.arzttarif.ch

Correspondance:

marco.belvedere@bluewin.ch